

Attribution de temps

Cependant, en ce qui concerne le projet de loi dont la Chambre est saisie, il propose un changement fondamental à l'universalité des programmes sociaux dans notre pays. Le gouvernement a omis d'en parler au cours du débat. Le ministre a cité de longs extraits de divers journaux et notamment des articles, publiés un peu partout dans le pays et qui sont favorables à ses initiatives. Il a omis de parler des articles où l'on signale que le gouvernement est en train d'enfreindre le principe de l'universalité dans cet important domaine.

Les attaques menées contre les allocations familiales ne sont que le début de la faille dans le barrage que nous avons dressé pour défendre les programmes sociaux au Canada. Dans son discours, le ministre a dit que nous avons approuvé le budget. Étant donné qu'il y a 211 députés conservateurs à la Chambre des communes, il nous faut bien approuver tout ce qu'on nous propose. Je voudrais rappeler au ministre que même si la Chambre a approuvé le budget, le gouvernement a fait marche arrière pour la désindexation des pensions de vieillesse.

Nous avons le droit—et l'obligation—d'intervenir à la Chambre des communes pour débattre les projets de loi et leurs principes sous-jacents. Nous avons le droit de faire en sorte que le public puisse connaître la teneur des projets que présente le gouvernement.

En défendant son projet de loi, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déclaré que l'argent passerait des mains des Canadiens les plus riches—le banquier hypothétique de notre pays—à celles des plus démunis. C'est ce mythe qui est à la base des articles qu'a cités le ministre. Je voudrais vous en citer un autre, dont l'auteur prend le parti opposé. Il s'agit d'un éditorial paru dans le *Free Press* de Winnipeg d'hier—je suis sûr que le ministre l'a lu—sous la plume de Leonard Shifrin. Premièrement, ce dernier signale que le gouvernement rompt encore une fois une de ses promesses. Sous le titre: «Les conservateurs n'ont pas tenu parole», l'auteur signale que le ministre a déclaré lui-même que le gouvernement ne réduirait pas le déficit grâce aux pensions de la vieillesse, aux allocations familiales et ainsi de suite. Il ajoute qu'à long terme, après trois ans, les Canadiens à revenu moyen, ceux qui ont un traitement acceptable ou les riches, ne seront pas les seuls à perdre l'avantage des allocations familiales pleinement indexées. Tous les Canadiens qui touchent les allocations familiales, y compris ceux au bas de l'échelle des revenus, en pâtiront également. Le gouvernement prévoit également désindexer le crédit d'impôt pour enfant, dont il se plaît à dire que l'argent économisé grâce à la désindexation partielle des allocations familiales ira à ce secteur.

● (1125)

Le gouvernement est en train de renoncer au principe de l'universalité, ce qui présente certains dangers, comme nous l'avons toujours prédit. Il s'agit d'une opération en deux temps. Premièrement, on diminue la dépendance des Canadiens à revenu moyen à l'égard des allocations familiales en supprimant la protection de la pleine indexation. Autrement dit, au cours d'une période donnée, l'argent que la femme moyenne

touche grâce aux allocations familiales—et ne nous y trompons pas, la plupart du temps, c'est la femme qui touche cet argent et qui le consacre aux besoins essentiels de la famille—aura de moins en moins de valeur pour cette famille. Étant donné que la valeur réelle des allocations familiales diminuera de 3 p. 100 par an, celles-ci permettront de moins en moins de répondre aux besoins essentiels comme l'alimentation, les vêtements et d'autres articles nécessaires aux enfants. Voilà la première étape.

La deuxième étape vise à désindexer le crédit d'impôt pour enfants, soit l'argent versé aux familles les plus pauvres du pays. Cette mesure est dangereuse, monsieur le Président, parce que le gouvernement va rendre les allocations familiales beaucoup moins populaires parmi le grand public en en diminuant la valeur pour une grande partie de la population. Cela fait, dans trois ans, il supprimera la protection aux personnes qui en ont le plus besoin. C'est un danger dont le public n'est pas conscient et c'est pourquoi un débat approfondi s'impose.

Mon collègue du parti libéral a dit que la question n'a été débattue que pendant quatre jours. C'est bien peu quand on sait qu'il s'agit de modifier radicalement notre attitude traditionnelle vis-à-vis des programmes universels.

Le gouvernement a échoué dans sa première tentative. Il n'a pas réussi à désindexer les pensions de la vieillesse. Il s'en prend maintenant aux allocations familiales. Le précédent est dangereux et il faut que le public comprenne parfaitement la portée du geste.

Il est également important, monsieur le Président, que nous puissions connaître le point de vue du public. A mesure que le public sera mieux informé du projet de gouvernement, se rendant compte qu'il ne s'agit pas d'une compression à court terme en vue de réduire le déficit, à mesure que le public comprendra que ce n'est pas une tentative de prendre de l'argent aux riches pour le donner aux pauvres et qu'il saura un peu mieux ce qui se passe, des groupes sans cesse plus nombreux viendront dire au gouvernement de ne pas désindexer les allocations familiales.

C'est ce qui s'est passé à l'occasion du débat sur les pensions qui a pris des dimensions nationales. Les débuts ont été hésitants mais, après un mois de débat, un mois de pétitions, et après que différents groupes furent venus rappeler au premier ministre (M. Mulroney) qu'il avait manqué à sa promesse, le gouvernement a fini par comprendre le message.

Le débat sur la désindexation des allocations familiales dure depuis une semaine et voilà que le gouvernement s'appête à abrégier l'étude du projet de loi. Grâce à la télévision, le public peut se rendre compte de l'objet de la mesure et, par la suite, faire part de ses vues à leur député et au ministre responsable du projet. Les gens pourront rappeler au premier ministre qu'il se prépare, une fois de plus, à ne pas tenir sa promesse. Le gouvernement veut porter le débat devant un comité. Cette décision va à l'encontre de l'objectif recherché en télévisant les débats.